Conseil Municipal du 23 juin 2022 Compte rendu des délibérations

L'an **DEUX MILLE VINGT DEUX**, le vingt-trois du mois de juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de GALGON, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie BAYARD, Maire.

Présents: M. Jean-Marie BAYARD, Maire, M. Alain CHIAROTTO, Mme Nathalie LOCHON, M. Christian BIGOT, Mme Caroline LESCOUL, M. Pierre GIRAUD, Adjoints, M. Pierre CHARRIOT, Mme Bernadette GONZALEZ PASQUET, M. Jean-Max FOURNIER, Mme Geneviève NOUVEAU, M. Patrick CHAUMEIL, Mme Laurence DARIOL, Mme Murielle MAROY, M. Yannick LOGEAIS, Mme Michèle DESSAGNE, M. Patrick GOUDIN, Mme Annie GENET, M. Gilles MACHIN, M. Serge BERGEON, M. Gilles RABEYROUX, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration :

M. Frédéric FOLGADO PIRES à Mme Nathalie LOCHON Mme Ghislaine PAMART à M. Christian BIGOT Mme Astrid BERSON à Mme Geneviève NOUVEAU

Secrétaire de séance : Mme Annie GENET

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 23 juin 2022 est présenté à l'assemblée et voté à l'unanimité

<u>1/OBJET</u>: Marché de restauration scolaire - Décision de la Commission d' Appel d'Offres

Suite:

- À la délibération du 14 avril 2022, autorisant le Maire à renouveler le contrat de restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2022, pour une durée d'un an reconductible 3 fois ;
- > À l'appel d'offres du 12 mai 2022 ;
- > À la réception des plis le 8 juin 2022,
- À la Commission d'Appel d'offres du 10 juin 2022

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés, (vote « CONTRE » de Madame DESSAGNE et de Monsieur BERGEON, ABSTENTION de Madame Bernadette GONZALEZ PASQUET, Madame Murielle MAROY et de Madame Annie GENET)

- > Décide de valider le tableau de classement de la commission d'appel d'offres ci-après ;
- Décide d'attribuer le marché de restauration scolaire pour une durée d'un an renouvelable 3 fois, à la société SODEXO, 6 rue de la Redoute 78280 GUYANCOURT.

N° DE PLI	NOM	ADRESSE	VALEUR TECHNIQUE DES PRESTATIONS	SECURITE ALIMENTAIRE (normes, traçabilité, contrôles bactério.)	PRIX	TOTAL	
			45%	20%	35%		
1	ALBERT RESTAURATION	8 CHEMIN D'OQUIN 33140 VILLENAVE D'ORNON	40,50	20,00	35,00	95,50	
2	CONVIVIO -RTC	6 RUE DE L'OURMEDE 31620 CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS	39,38	20,00	28,25	87,63	
3	SODEXO	6 RUE DE LA REDOUTE 78280 GUYANCOURT	43,88	20,00	32,45	96,33	
4	AQUITAINE DE RESTAURATION	8 CHEMIN DE ROZET 33360 LIGNAN DE BORDEAUX	45,00	20,00	31,22	96,22	

Monsieur le Maire souhaite que la commission des menus soit plus vigilante sur les propositions de repas de la SODEXO et demande à ce qu'elle reçoive ces propositions deux semaines avant la réunion afin de les étudier et les faire modifier le cas échéant.

2/OBJET : Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat de service

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8.

Considérant que la commune de GALGON sera susceptible d'avoir des besoins futurs en matière de service d'assurance statutaire.

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir de meilleurs prix.

Considérant que les communes et établissements du Fronsadais s'unissent pour constituer un groupement de commandes, pour l'achat de Services avec le lancement d'un marché groupé portant sur la souscription de contrat d'assurance visant à couvrir leurs risques statutaires.

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres.

Considérant que la Communauté de Communes du Fronsadais sera le coordonnateur du groupement.

Considérant que ce groupement et ce marché présentent un intérêt pour la commune de GALGON au regard de ses besoins propres.

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres et représentants :

- D'approuver l'adhésion de la commune de GALGON au groupement de commandes pour l'achat de services pour une durée illimitée,
- Donne mandat à Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement, joint en annexe, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- Donne mandat à Monsieur le Maire pour décider de la participation de la commune de GALGON à un marché public ou à un accord-cadre lancé dans le cadre de ce groupement s'ils répondent à ses besoins propres,
- De s'engager à exécuter, avec le ou les prestataire(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de GALGON est partie prenante dans le cadre de ce groupement, à régler les sommes dues et à les inscrire préalablement au budget.

<u>3/OBJET</u> : Aliénation parcelle AS n°225 située 63 bis avenue Fernand Pillot

Lors de la construction du bureau de tabac sur la parcelle AS n°211, une erreur a été commise dans l'implantation du bâtiment.

Afin de ne pas interrompre les travaux et de ne pas demander la démolition de l'immeuble, il convient de céder la parcelle AS n $^{\circ}225$ d'une contenance d'environ 50 m^2 .

Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- > Décide d'aliéner :
 - A la SCI VIQUET, la parcelle AS n°225 au prix de 100 € (cent euros)
 le m²

- > Dit que les frais d'actes et de bornage seront à la charge des acquéreurs ;
- > Dit que l'acte notarié devra intégrer :
 - ❖ L'accès intégral aux parcelles AS n°68, AS n°225 et AS n°226, assurant toutes disponibilités à n'importe quel moment, pour intervenir sur les sites concernés par l'écoulement des eaux de ruissellement.
 - Une prise en charge totale par l'acquéreur, sans limitation de temps, des réparations du revêtement initial (bitume et chappe en ciment), lors d'interventions sur le réseau d'eaux pluviales, par la commune.

4/OBJET: Convention de servitude avec le SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIE ET ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE

Monsieur le Maire indique que les travaux réalisés par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIE ET ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE au lieu-dit Le Bourg ont occasionné l'implantation d'une ligne souterraine sur la parcelle cadastrée section BT n°84 appartenant à la Commune.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée afin de signer l'acte authentique en la forme administrative correspondant à la servitude accordée au SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIE ET ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique en la forme administrative régularisant la servitude accordée au SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIE ET ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE.

<u>5/OBJET</u>: Modification du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Vu l'installation du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020,

Vu la délibération n°2020-14 du 4 juin 2020 portant installation du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L 123-6 et R 123-7 et suivants,

Vu la démission de Madame Fernande LAMOTHE du conseil municipal,

Vu l'élection de Madame Astrid BERSON,

Le Maire propose de modifier le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale comme ci-après :

Sont élus membres du C.C.A.S:

Nathalie LOCHON
Caroline LESCOUL
Bernadette GONZALEZ PASQUET
Geneviève NOUVEAU
Murielle MAROY
Michèle DESSAGNE
Annie GENET
Astrid BERSON

Sont élus membres par arrêté municipal du Maire du 23 juin 2022 :

Véronique ANGOIN Personnel soignant

Claude GILARD Retraités Mutualité Sociale Agricole

Denise GIRAUD Association du 3° âge

Marie GIROUX Retraités Régime Général

MATHIEU Marie-Lise Insertion et de la lutte contre les exclusions

MOISEAU Martine Personnes Handicapées

Max PORTETS Retraités Régime Général

Pascal TESSIER
Union Départementale des Associations

Familiales

6/OBJET: Modification des commissions communales

Suite à la démission de Madame Fernande LAMOTHE du conseil municipal et à l'élection de Madame Astrid BERSON, il convient de modifier les commissions municipales.

Après concertation, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de la nouvelle composition des commissions communales, comme suit :

URBANISME, DEVOLOPPEMENT ECONOMIQUE AGRICULTURE	FINANCES	TRAVAUX BATIMENTS	VOIRIE, RESEAUX, ASSAINISSEMENT
Jean-Marie BAYARD	Jean-Marie BAYARD	Jean-Marie BAYARD	Jean-Marie BAYARD
Alain CHIAROTTO	Christian BIGOT	Alain CHIAROTTO	Alain CHIAROTTO
Christian BIGOT	Pierre GIRAUD	Christian BIGOT	Christian BIGOT
Pierre CHARRIOT	Pierre CHARRIOT	Pierre GIRAUD	Pierre CHARRIOT
Bernadette GONZALEZ PASQUET	Bernadette GONZALEZ PASQUET	Pierre CHARRIOT	Max FOURNIER
Gilles RABEYROUX	Geneviève NOUVEAU	Patrick CHAUMEIL	Patrick CHAUMEIL

Yannick LOGEAIS	 Yannick LOGFAIS	Laurence DARIOL	 Gilles RABEYROUX	
Yannick LOGEALS	YUNNICK LOGEATS	Laurence DARIOL	Gilles RABE TROUX	
Michèle DESSAGNE			Michèle DESSAGNE	
Gilles MACHIN	Serge BERGEON	Serge BERGEON	Serge BERGEON	
CIMETIERE	SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE RESTAURANT SCOLAIRE	ANIMATIONS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS, BIBLIOTHEQUE, CULTURE	SOCIALE	
Jean-Marie BAYARD	Jean-Marie BAYARD	Jean-Marie BAYARD	Jean-Marie BAYARD	
Alain CHIAROTTO	Nathalie LOCHON	Nathalie LOCHON	Caroline LESCOUL	
Christian BIGOT	Caroline LESCOUL	Caroline LESCOUL	Nathalie LOCHON	
Caroline LESCOUL	Bernadette GONZALEZ PASQUET	Bernadette GONZALEZ PASQUET	Bernadette GONZALEZ PASQUET	
Pierre GIRAUD	Murielle MAROY	Patrick CHAUMEIL	Geneviève NOUVEAU	
Pierre CHARRIOT	Frédéric FOLGADO PIRES	Ghislaine PAMART	Murielle MAROY	
Geneviève NOUVEAU	Michèle DESSAGNE	Frédéric FOLGADO PIRES	Astrid BERSON	
Michèle DESSAGNE	Annie GENET	Gilles MACHIN	Michèle DESSAGNE	
Annie GENET		Serge BERGEON	Annie GENET	
COMMISSION DU PERSONNEL	JEUNESSE, SPORT	ENVIRONNEMENT, LOISIRS		
Jean-Marie BAYARD	Jean-Marie BAYARD	Jean-Marie BAYARD		
Alain CHIAROTTO	Alain CHIAROTTO	Caroline LESCOUL		
Pierre GIRAUD	Bernadette GONZALEZ PASQUET	Bernadette GONZALEZ PASQUET		
Bernadette GONZALEZ PASQUET	Jean-Max FOURNIER	Ghislaine PAMART		
Jean-Max FOURNIER	Gilles RABEYROUX	Laurence DARIOL		
Laurence DARIOL	Frédéric FOLGADO PIRES	Frédéric FOLGADO PIRES		
Murielle MAROY	Ghislaine PAMART	Astrid BERSON		
Annie GENET	Annie GENET	Michèle DESSAGNE		
Gilles MACHIN	Gilles MACHIN	Gilles MACHIN		

7/OBJET: Tarifs publics 2022

Sur proposition de la commission des finances, et du Centre Communal d'action concernant les tarifs de la piscine, Le conseil municipal, à la majorité des voix des membres présents et représentés, décide de fixer les tarifs publics pour l'exercice 2022 ci-après :

TARIFS PUBLICS 2021						
Occuments.	Occupants OBJET		Foyer rural		Salle polyvalente	
Occupants	OBJET	Location	Chauffage	Location	Chauffage	décision
	Salle pour un week-end	500	80	120	35	01.05.2018
rés	Salle pour une journée (hors week-end)	300	50	55	20	01.05.2018
administrés	Salle pour soirée (hors week-end)	200	50	50	20	01.05.2018
adm	Forfait expo vente une journée	300	50	120	20	01.05.2018
	Forfait expo vente journée supplémentaire	150	50	60	20	01.05.2018
	Salle pour un week-end	700	100	240	35	01,05,2018
une	Salle pour une journée (hors week-end)	450	50	110	20	01.05.2018
hors commune	Salle pour soirée (hors week-end)	300	50	110	15	01.05.2018
ors (Forfait expo vente une journée	450	50	220	20	01.05.2018
_	Forfait expo vente journée supplémentaire	225	50	110	20	01.05.2018
4	Gratuit dans la limite de deux fois par an	0	0	0	0	01.05.2018
Associations communales	Sans limite pour les Ecoles	0	0	0	0	01.05.2018
	Carlo minio poli 135 gestes					01.00.2010
	Salle pour un week-end	800	80	240	15	01.05.2018
Associations hors	Salle pour une journée (hors week-end)	400	50	120	15	01.05.2018
commune	Salle pour soirée (hors week-end)	250	50	120	15	01.05.2018
	Forfait horaire	55	6	25	3	01.05.2018
CAUTION POUR LA SAI	CAUTION POUR LA SALLE			1000 2		01.05.2018
CAUTION POUR LE TRI	SELECTIF OU LE MENAGE	200 1		100	01.05.2018	
CHAUFFAGE APPLICABLE DU 16 OCTOBRE AU 14 MAI OU A LA DEMANDE						
Concession cimetière trentenaire (m2)				180,00 €	01.05.2018	
Columbarium	Trenuir e (mz)				690,00€	
Cavurnes ancien cimetière	,				690,00 €	15.04.2021
Plaque jardin du souvenir	•				10.00 €	01.07.2020
Droits de place					6.00 €	01.05.2018
Forfait prêt de mobilier d	avec transport				30.00 €	01.05.2018
Emplacement manège fêt	e locale	Le mètre linéaire			2.50 €	01.05.2018
Photocopies administratives		A4 noir et blanc			0,50 €	01.05.2018
Photocopies administratives		A3 noir et blanc			1,00 €	01.05.2018
Photocopies administratives		A4 couleur			3,00 €	01.05.2018
Photocopies administratives		A3 couleur			5,00€	01.05.2018
Location benne		la journée			40,00€	26.11.2020
Location gravillonneur		de 1 à 3 jour(s)			100,00€	01.05.2018
« « « « « « « « « « « « « « « « « « «		au-delà de 3 jours			80,00€	01.05.2018
Piscine enfant quotient familial inférieur à 600					0.00 €	01.07.2022
Piscine enfant quotient fo	Piscine enfant quotient familial supérieur à 600				1,40 €	01.07.2022
Piscine enfant scolaire et	accueil de loisirs hors CDC du Fronsadais				1,60 €	01.05.2017
Piscine adulte quotient f	amilial inférieur à 600				0.00€	01.07.2022

Piscine adulte quotient familial supérieur à 600		2,30€	01.07.2022
Repas du personnel		2,60€	01.09.2018
Repas des enseignants		5,50€	01.09.2018
Course pédestre	5 km		01.05.2022
Course pédestre	10 km		01.05.2022
Course pédestre	15 km	12.00 €	01.05.2022

La séance est levée à 21 heures 21